



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 4804

Texte de la question

M Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, a propos du taux de TVA applique sur les charbons destines aux foyers domestiques. En effet, le taux de 18,60 p 100 qui s'applique actuellement apparait comme une mesure peu satisfaisante pour la population de la region Nord - Pas-de-Calais tres consommatrice de charbon pour foyers domestiques. De plus, il penalise les familles de travailleurs touchees par les problemes de reconversion economique. En consequence, il lui demande si ce taux de TVA serait susceptible d'etre applique au taux reduit de 5,5 p 100. Une telle reduction supprimera d'autre part une concurrence discriminatoire du negoce frontalier belge de charbon qui benefice d'un taux de TVA largement inferieur au notre. Elle entrerait d'autre part dans le cadre de l'harmonisation europeennne des taux de TVA.

Texte de la réponse

Reponse. - La mesure souhaitee par les honorables parlementaires irait beaucoup plus loin que celle prise en faveur des abonnements relatifs aux livraisons d'electricite, de gaz combustible et d'energie calorifique, des lors qu'elle porterait sur les depenses de consommation d'energie proprement dite. Une extension de cette mesure serait immanquablement demandee pour la consommation de fioul domestique, de gaz et d'electricite. Il en resulterait des pertes de recettes budgetaires de l'ordre de 15 milliards de francs qui necessiteraient des transferts de charge particulierement delicats a realiser. C'est pourquoi cette mesure n'a pas ete retenue par le Parlement lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1989. Au demeurant, plusieurs Etats membres de la Communaute economique europeenne, dont la Republique federale d'Allemagne, appliquent le taux normal au charbon comme a l'ensemble de l'energie. Les propositions d'harmonisation des taux de TVA faites par la commission des Communautes europeennes devront faire prochainement l'objet d'un examen concerté entre les Etats membres ; il n'est pas possible d'en prejuger le resultat.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4804

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3068